

Plage de l'Horloge – Règlements

1. Il est interdit en tout temps de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de la Plage.
2. Il est interdit aux mineurs d'aller dans la zone formant la POINTE du quai à moins d'être accompagnés d'une autorité parentale ou de s'y trouver pour utiliser les douches ou les toilettes, ou pour entrer et sortir de la plage. Les mineurs non accompagnés doivent utiliser la zone de la plage qui longe le quai, face au Yacht Club.
3. Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées achetées à l'extérieur du site et de les consommer sur la plage. Les boissons achetées à la buvette peuvent être consommées sur la plage, mais seulement dans la zone formant la POINTE du quai.
4. Il est interdit de promener ou d'amener un animal de compagnie à la plage. Seuls les animaux d'assistance sont acceptés lorsqu'ils sont en devoir, dans la mesure où ils sont identifiés et maintenus en laisse.
5. Il est interdit de franchir ou d'enjamber les barrières du pourtour de la plage.
6. Le port d'un maillot convenable est de mise. Pour les bébés, le port de la couche ou du maillot est de mise.
7. Il est interdit de jeter ou lancer des projectiles à la main (ballon, balle, frisbee) ou au moyen d'un instrument quelconque à la plage.
8. L'usage d'appareils d'amplification du son et d'instruments musicaux est interdit. Seuls les baladeurs personnels sont autorisés de façon à préserver la tranquillité du site.
9. Tout contenant de verre est interdit sur la plage.
10. L'usage de patins à roues alignées, planches à roulettes et vélos est interdit sur la plage. Les vélos doivent être stationnés dans les supports prévus à cet effet à l'extérieur de l'enceinte de la plage.
11. Il est interdit de planter dans le sable des parasols ou d'autres structures qui risqueraient d'abîmer la toile installée sous le sable.
12. Lors d'événements se déroulant en soirée, il est interdit aux mineurs de se trouver sur la plage (dans toute son étendue).